Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_068-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
18 juin 2026

Nombre de membres

En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**03**
Absents	**02**

Sens des votes

Pour	**17**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Anne **CAPITANT**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Jean-Pascal **NOBILEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Anne CAPITANT,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle CHARMOILLE
Nicolas **BERGERON**, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT

Absents
Roger **LE VILAIN**, Manee **DEJEANTY**

PATRIMOINE

D 2026 068 13°) Autorisation donnée au Maire pour signature des conventions ÉNEDIS

En septembre 2025, le Conseil municipal a délibéré pour autoriser le Maire à signer une convention ÉNEDIS pour une mise à disposition afin d'occuper une partie de la parcelle AD 893 d'une superficie de 28 m², d'une contenance totale de 143 m² sise rue Vauban
Cette convention comportait une partie mandatant des notaires pour signer les actes authentiques relatifs à cette convention ÉNEDIS, afin de les publier au service de la Publicité Foncière

Afin d'alléger le fonctionnement, il est proposé d'autoriser, de façon générale, Madame la Maire à signer les conventions ÉNEDIS de servitudes liées au passage de canalisations de distribution électrique ou d'occupation du domaine privé communal pour des postes de transformation dans le cadre de projets ponctuels de rénovation ou de renforcement de réseau ne mettant en jeu qu'un seul poste de transformation
Les opérations d'ampleur plus importante mettant en jeu plusieurs postes de transformation feraient l'objet de délibérations spécifiques soit convention par convention, soit globalement pour chaque projet

C'est pourquoi, Madame la Maire suggère de reprendre une délibération générale semblable, permettant d'autoriser la signature de toutes les conventions à venir, par le Maire en exercice

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **autorise Madame la Maire à signer les conventions à venir avec ÉNEDIS notamment pour le passage de canalisations électriques, pour la mise à disposition de surfaces de terrain pour l'implantation d'un transformateur unique**
- **autorise Madame la Maire à signer les documents à venir, mandatant des notaires pour signer les actes authentiques relatifs à ces conventions ÉNEDIS, afin de les publier au service de la Publicité Foncière**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le 06 juillet 2026
Le secrétaire de séance, Constantin HAYS. La Maire, Martine PASGRIMAUD.